

Ville de Montréal

## Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,  
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

[www.ville.montreal.qc.ca/commissions](http://www.ville.montreal.qc.ca/commissions)

## Commission permanente sur l'examen des contrats

### **La Commission :**

#### **Présidence**

*Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier –  
Hochelega-Maisonnette*

#### **Vice-présidence**

*Mme Julie Brisebois  
Village de Senneville*

*Mme Sophie Thiébaud  
Arrondissement Le Sud-Ouest*

#### **Membres**

*M. Younes Boukala  
Arrondissement de Lachine*

*Mme Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*M. Christian Larocque  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève*

*M. Jérôme Normand  
Arrondissement d'Ahuntsic –  
Cartierville*

*M. Giovanni Rapanà  
Arrondissement de  
Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau  
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

**Le 27 septembre 2021**

### **Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE217360005**

**Conclure trois (3) ententes-cadres avec les firmes  
Compass Minerais Canada Corp. et Cargill sel,  
Sécurité Routière pour la fourniture et la livraison sur  
demande de sel de déglacage des chaussées, pour  
une période de sept (7) mois - Montant estimé des  
ententes: 17 289 099,35 \$, taxes incluses (ententes:  
14 407 582,79 \$ + variation des quantités 2 881 516,56  
\$) - Appel d'offres public 21-18861 (3  
soumissionnaires)**

**ORIGINAL SIGNÉ**

\_\_\_\_\_  
Karine Boivin Roy  
Présidente

**ORIGINAL SIGNÉ**

\_\_\_\_\_  
Julie Demers  
Secrétaire recherchiste

## Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## Mandat SMCE217360005

*Conclure trois (3) ententes-cadres avec les firmes Compass Minerais Canada Corp. et Cargill sel, Sécurité Routière pour la fourniture et la livraison sur demande de sel de déglacage des chaussées, pour une période de sept (7) mois - Montant estimé des ententes: 17 289 099,35 \$, taxes incluses (ententes: 14 407 582,79 \$ + variation des quantités 2 881 516,56 \$) - Appel d'offres public 21-18861 (3 soumissionnaires)*

À sa séance du 1<sup>er</sup> septembre 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de plus de 10 M\$ (Lot A);*
- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel :*
  - *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (Lot B).*

Le 15 septembre 2021 dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, en raison de la directive de confinement émise par le ministère de la Santé publique du gouvernement du Québec et en vigueur depuis la mi-mars dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'approvisionnement ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat.

D'entrée de jeu, les personnes représentant le Service ont expliqué que le marché du sel de déglacage des chaussées au Canada est caractérisé par un oligopole composé de 3 fournisseurs et producteurs majeurs et par la présence de 3 utilisateurs majeurs que sont le MTQ, l'UMQ et le Regroupement Montréal achètent la majorité de sel épandu sur les chaussées du Québec chaque année.

L'appel d'offres public a été d'une durée de 31 jours. Parmi les 8 preneurs du cahier des

charges, 3 ont déposé une soumission qui a été jugée conforme. Il est à noter qu'aucun addenda mineur n'a été émis au cours de l'appel d'offres. Au terme du processus, le prix soumis par le soumissionnaire montre un écart de de 2,34 % défavorable à la Ville par rapport à l'estimation de contrôle interne.

Les Commissaires ont demandé et reçu des précisions et clarifications, entre autres, sur la pondération du prix, les coûts de transports et les réserves de sel à la disposition de la Ville.

Les représentants du service ont également détaillé leur stratégie d'achat, notamment la publication de l'appel d'offres après celui de l'UMQ afin de profiter des quantités résiduelles du marché au meilleur prix, l'absence de minimum de consommation obligatoire et enfin l'ajout de clauses pour se protéger des pénuries et pour transférer des tonnages inter-contrats. Les explications fournies par les personnes représentant le Service ont été à la satisfaction de la Commission.

### **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :*

- *Contrat de plus de 10 M\$ (Lot A);*
- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel :*
  - *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (Lot B) ;*

*Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;*

*Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;*

**À l'égard du mandat SMCE217360005 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**